

Coastal Ecosystems of West Africa  
Biological Diversity-Resources-Conservation  
(Edited by J.-J. SYMOENS)  
Brussels (2006)  
pp. 249-268

Les écosystèmes côtiers de l'Afrique de l'Ouest  
Diversité biologique-Ressources-Conservation  
(Edit. : J.-J. SYMOENS)  
Bruxelles (2006)  
pp. 249-268

## **Entre exploitation et sanctuarisation des écosystèmes côtiers ouest-africains, l'écotourisme, une option durable ?**

### ***Between exploitation and sanctuarisation of the West African coastal ecosystems, is ecotourism a sustainable alternative ?***

Marie-Christine CORMIER<sup>1</sup>

<sup>1</sup> UR026-IRD / MNHN - Département Hommes, Natures, Sociétés, 57, rue Cuvier, F-75231 Paris Cedex 05 (France), e-mail : cormier-salem@wanadoo.fr.

**MOTS-CLÉS.** — Afrique de l'Ouest ; Développement durable ; Ecotourisme ; Tourisme ; Zones côtières.

**KEY WORDS.** — *Coastal Areas ; Ecotourism ; Sustainable Development ; Tourism ; West Africa.*

**RÉSUMÉ.** — Compte tenu des pressions croissantes qui s'exercent sur le littoral ouest-africain et face aux échecs et conflits suscités par les politiques de limitation des usages et de protection des espèces et des espaces, de nouveaux instruments de réglementation et arrangements institutionnels sont recherchés pour assurer la coviabilité des systèmes écologiques et sociaux. L'écotourisme, qui se veut un tourisme responsable préservant les cadres naturels et le bien-être des populations locales, compte ainsi parmi ces voies alternatives à la surexploitation comme à la sanctuarisation des écosystèmes côtiers. Aussi, depuis quelques années, un peu partout dans le monde s'affiche la volonté politique de mettre en valeur le capital naturel et de promouvoir l'écotourisme. Dans la sous-région ouest-africaine, les initiatives privées et publiques, nationales, régionales et locales, foisonnent. Ainsi, dans le delta du Saloum, on assiste à une véritable explosion de l'offre touristique pour découvrir le delta, prolongement et/ou alternative au tourisme de masse balnéaire de la Petite Côte, comme la pêche artisanale estuarienne et maritime. Du Banc d'Arguin en Mauritanie aux îles Poilão en Guinée-Bissau, les gestionnaires des parcs nationaux tablent sur les valeurs bio-écologiques des sites mais également esthétiques et culturelles pour attirer les visiteurs. Cependant, d'après les premiers résultats de nos travaux, enquêtes sur le terrain et recherches bibliographiques, il apparaît que la plupart des projets

écotouristiques, non seulement n'apportent pas les bénéfices escomptés, mais en outre, concourent à exacerber les problèmes environnementaux et sociaux locaux. De fait, ces projets ne peuvent être réellement respectueux de l'environnement qu'en étant limités à une clientèle choisie. Marchés marginaux, ces projets n'ont pas de retombées économiques à la hauteur de celles du tourisme de masse ou d'autres activités extractivistes. Par ailleurs, leur acceptabilité sociale est sujette à débat : les communautés littorales sont fort hétérogènes par leurs usages, leurs origines, leurs statuts etc. Les groupes sociaux concernés (pêcheurs, transformateurs, cultivateurs, éleveurs, usagers) sédentaires et migrants, nationaux et étrangers, aînés et cadets, hommes et femmes, etc. ne partagent bien souvent pas la même conception du patrimoine littoral. Néanmoins, par ses dimensions éthiques (sur l'environnement, les savoirs et les traditions des populations locales), la démarche écotouristique constitue une option de développement durable. Elle offre des champs d'application multiples, susceptibles de constituer des armes de négociation entre tous les acteurs. Enfin, sur le plan scientifique, elle ouvre un vaste domaine de réflexion entre sciences de la nature et de la société.

ABSTRACT . — Considering the increasing pressures on the West African coast and the failures and conflicts provoked by the politics of use limitations and of species and space protection, new regulatory instruments and institutional agreements are searched for in order to insure compatibility of ecological and social systems. Ecotourism which pretends to be a responsible tourism enforcing the natural environments and the welfare of local communities, counts among these alternative solutions to the overexploitation or the sanctuarisation of coastal ecosystems. Therefore, since a few years, all over the world appears a political will to valorise the capital of nature and to promote ecotourism. In the West African subregion, there is a proliferation of private and public, national, regional and local initiatives. So, in the Saloum Delta, there is a real bursting of touristic discovery offers, as a complement or an alternative to the mass tourism on the beaches of the Petite Côte, such as small-scale estuarian and marine fishing. From the Banc d'Arguin in Mauritania to the Poilão Islands in Guinea Bissau, the managers of the national parks count on the bio-ecological as well as the esthetical and cultural values of the sites in order to attract the visitors. From the first results of our works, field investigations and bibliographical research, it appears that most of the ecotourism projects do not bring the expected benefits, but moreover they contribute to exacerbate the local environmental and social problems. In fact, these projects can only have respect for environment if they are limited to a selected visitor pool. Marginal markets, these projects bring no economical profits similar to those of mass tourism or other extractivist activities. Besides, their social acceptability may be debated : littoral communities are very heterogeneous in their customs, their origins, their statutes, etc. The affected social groups (fishermen, transformers, farmers, breeders, users), sedentary and migrants, nationals and foreigners, old and young, men and women, etc ; often do not share the same views about the littoral heritage. However, due to its ethical aspects (on environment,

folklore and traditions of local communities), the ecotourism project represents an option for sustainable development. It offers many action fields, likely to provide arms for negotiation between the stakeholders. For scientists, it opens a vast field of thoughts between natural and social sciences.

## Introduction

Compte tenu des pressions croissantes qui s'exercent sur le littoral ouest-africain et face aux fréquents échecs et conflits suscités par les politiques de limitation des usages et de protection des espèces et des espaces, de nouveaux instruments de réglementation et arrangements institutionnels sont recherchés pour assurer la co-viabilité des systèmes écologiques et sociaux. L'écotourisme, qui se veut «un tourisme responsable qui préserve les cadres naturels et le bien-être des populations locales», compte ainsi parmi ces voies durables, alternatives tant à la surexploitation des ressources qu'à la sanctuarisation, ou mise sous cloche, des écosystèmes côtiers. Aussi, depuis quelques années, un peu partout dans le monde, s'affiche la volonté politique de mettre en valeur le capital naturel et de promouvoir l'écotourisme.

Après avoir analysé les ressorts d'un tel engouement et explicité les concepts de patrimoine littoral et écotourisme, cet article s'attache à mettre en évidence les innovations mais aussi les limites et contradictions dont sont porteuses ces démarches. Il s'agit de dresser un premier état de la question et d'ébaucher quelques pistes de réflexion à partir de l'exemple du littoral ouest-africain. Cet article entend ainsi contribuer au débat sur la légitimité écologique, économique et sociale de l'écotourisme, dont l'analyse donne lieu à des conclusions très balancées (MILLER *et al.* 1996, YOUNG 2003, CAZES *et al.* 2004).

Au regard des multiples potentialités touristiques des littoraux ouest-africains et de la diversité des acteurs impliqués, et compte tenu par ailleurs des données disponibles et des réflexions en cours, nous centrons nos propos sur les mangroves, nous appuyant sur des enquêtes réalisées principalement dans le delta du Saloum et privilégiant le point de vue des acteurs locaux.

### Les raisons d'un tel engouement pour ces démarches

Le développement de l'écotourisme bénéficie d'un contexte favorable, qui tient d'une part à la nouvelle façon de concevoir la nature, de plus en

plus mise en patrimoine (CORMIER & ROUSSEL 2000), d'autre part à la mondialisation et à la démocratisation du tourisme (DEPREST 1997).

Les politiques de gestion du littoral expriment ces nouveaux liens à la nature, qui n'est plus considérée comme une ressource à exploiter rationnellement mais comme un patrimoine à conserver et à transmettre aux générations suivantes (CORMIER-SALEM 2002). Si la plupart des acteurs de la société civile sont convaincus de la nécessité de maintenir les fonctionnalités et bénéfices tirés de la biodiversité littorale, en revanche on relève de fréquentes discordances sur la définition et le statut juridique des éléments du littoral à patrimonialiser et sur les mesures à mettre en œuvre. Pour palier les critiques émises à l'encontre notamment des aires marines protégées, de nouvelles formes de conservation et valorisation de la biodiversité sont développées. Dans les régions tempérées comme dans celles du Sud, le littoral est de plus en plus perçu comme un «jardin collectif et récréatif», mis en scène et en spectacle pour un nombre croissant de voyageurs (CORMIER-SALEM 2003). Les perspectives sont particulièrement prometteuses dans les pays les plus pauvres du Sud (GAY 2000).

Selon l'OMT, entre 1950 et 1998, le total des arrivées touristiques (avec franchissement d'une frontière) a été multiplié par 25 et il y aurait dans vingt ans plus de 1,6 milliards de globe-trotters, soit trois fois plus qu'aujourd'hui. Le tourisme est en passe de devenir une des premières industries mondiales avant le pétrole. Cette augmentation serait surtout le fait du tourisme de masse à destination des pays du Sud, en particulier de pays émergents telle la Chine. Avec la mondialisation du tourisme à partir des années 1950 et l'augmentation spectaculaire des voyages, à partir des années 1970 de plus en plus de travaux dénoncent les méfaits (et effets pervers) de l'explosion touristique à destination des pays sous-développés depuis la dégradation des sites visités jusqu'à la perversion des mœurs et des cultures locales, la prostitution, l'exploitation des enfants (CAZES 1992). Dès les années 1980-90, les recommandations succèdent aux condamnations avec notamment le 1er code éthique (Déclaration de Manille, OMT, 1980).

Le succès de nouvelles formes de voyages et découvertes est un des phénomènes majeurs du tournant du XXI<sup>ème</sup> siècle. L'engouement pour l'écotourisme tient schématiquement à trois ensembles de raisons, selon les acteurs concernés. Pour les consommateurs, ou touristes, il répond à un désir de nature sauvage et authentique. Il exprime aussi un retour en force du local, du lien au lieu, au traditionnel dans le contexte de la globalisation et de la marchandisation du vivant, comme en témoignent les mouvements altermondialistes, ou encore *Slowfood* (en réaction au

*fastfood*) (POULAIN 1997, KHERDJEMIL 1998, JOLIVET *et al.* 2000). Pour les opérateurs touristiques, il constitue une opportunité à saisir pour créer une industrie lucrative, profiter d'un marché en pleine expansion, mais aussi, pour certains, un souci de démarche éthique compte tenu des méfaits du tourisme de masse ou autres formes de tourisme (notamment sexuel). Enfin, pour les pays d'accueil, et notamment du Sud, il offre un moyen d'impliquer les populations locales et de partager de façon équitable les bénéfices tirés de la conservation de la biodiversité (HULME *et al.* 2001, BRECHIN *et al.* 2003). C'est ainsi que de nombreuses ONG vertes appuient fortement ces démarches. Une bonne illustration en est donnée dans la sous-région ouest-africaine par le Programme régional de Conservation de la Zone côtière et marine de l'Afrique de l'Ouest (PRCM) à travers ses plans d'action et sa stratégie régionale. L'écotourisme est ainsi bien souvent conçu par les ONG comme un moyen de financer les aires protégées (BLANGY 1993, BOLTON 1997, RODARY 2001). Il faut également souligner l'importance des conventions internationales : ces démarches s'inscrivent dans les principes reconnus par la Convention sur la Diversité Biologique et notamment l'article 8 concernant la conservation in situ et l'alinéa J sur la prise en compte des savoirs, traditions et innovations des communautés locales et populations traditionnelles (CORMIER-SALEM & ROUSSEL 2002).

### **Un foisonnement d'initiatives, tant publiques que privées**

Tant aux échelles internationales que nationales et locales, les déclarations et incitations en faveur de l'écotourisme se multiplient. La Société internationale de l'écotourisme (TIES) est créée en 1990. Un Code mondial d'éthique du tourisme est adopté en octobre 1999 à Santiago du Chili et un comité mondial d'éthique du tourisme a été créé en 2001. 2002 est déclarée «Année Internationale de l'Écotourisme». En 2004, le Congrès mondial du BITS organisé à Blankenberge (Belgique) vise à définir de nouvelles perspectives pour le développement du tourisme social.

Aux échelles nationales, aux côtés de pays anciennement lancés dans cette entreprise comme le Costa Rica, l'Équateur, le Népal, et la Tanzanie, des initiatives, publiques et privées, se multiplient. Au Sénégal, la nomination d'un conseiller en écotourisme auprès du Ministre du tourisme et les ateliers organisés lors des Assises nationales du Tourisme, les 4-5 mars 2002, à Dakar traduisent l'attention portée à cette nouvelle forme de valorisation de la biodiversité et la volonté affichée du président A. Wade de développer «un tourisme par et pour les Sénégalais». En

2001, a été mis en place un nouveau code de l'Environnement, dont il est à attendre des réalisations concrètes.

Il faut dire que le tourisme de faune ou encore le tourisme de découverte de la nature est un phénomène relativement récent et qu'en ce domaine, les pays francophones d'Afrique de l'Ouest accusent un retard certain par rapport à l'Afrique orientale, centrale et septentrionale (RODARY 2001, RIEUCAU 2001). Selon SOURNIA (1998), la moindre attractivité des parcs et réserves, l'accessibilité souvent mauvaise, l'absence ou la faiblesse de structures hôtelières et de personnels locaux compétents comptent parmi les principales raisons de la faible valorisation touristique du patrimoine naturel ouest-africain. Moins de 5000 touristes par an sont recensés dans les divers parcs d'Afrique de l'Ouest contre des centaines de milliers par an au Kenya ou en Afrique du Sud. Dans les pays à vocation touristique, la priorité est donnée au tourisme balnéaire comme au Sénégal, où l'on recense plus de 300 000 touristes par an et seulement 3 000 visiteurs par an pour le Niokolo-Koba et 1 500 visiteurs par an pour le Djoudj. La création de parcs privés (comme Bandia au Sénégal) ou la privatisation d'anciens parcs nationaux (comme la forêt de Fathala dans le delta du Saloum) constitue une des tendances récentes majeures qui ne laisse pas d'inquiéter sur le désengagement de l'Etat, la déliquescence des institutions publiques, et la marchandisation du patrimoine naturel national (CORMIER-SALEM *et al.* 2002 et 2005).

### **Des notions à expliciter, des objectifs à définir, des cadres à élaborer**

La floraison des termes - tourisme alternatif, doux, durable, tourisme de nature et en nature, tourisme vert et rural, etc. - illustre l'inventivité des promoteurs touristiques, la diversification et l'expansion du marché, quand plusieurs travaux récents s'efforcent d'en préciser les cadres et retombées (HALL & LEW, 1998, CAZES 1999, FENNEL 1999, BLANGY 1993, 1999, VIOLET 2004). La notion d'écotourisme, ou tourisme DE nature, recouvre une très grande diversité d'activités de découverte et d'observation de la nature, à distinguer du tourisme EN nature, constitué d'activités sportives en plein air (BARON-YELLES 1997). Il n'est peut-être pas inutile de souligner que la pêche sportive, ou pêche au gros comme l'espadon, qui attire de nombreux amateurs dans la sous-région ouest-africaine, n'est pas une activité écotouristique. En revanche, la plongée sous-marine, sous certaines conditions, peut être considérée comme un tourisme de nature.

Alternative au tourisme de masse, l'écotourisme se veut «un tourisme responsable qui préserve les cadres naturels et le bien-être des

populations locales», définition officielle de l'institution *Ecotourism Society* (BUCKLEY 1994, DESPREST 1997, FENNEL 1999). La démarche écotouristique s'est structurée aux USA dans les années 1980, avec l'appui de grandes institutions, comme Smithsonian et le Musée d'histoire naturelle de New York et consiste d'abord en voyages naturalistes à tonalité ethnographique à destination de l'hémisphère sud. Le terme, qui aurait été créé par Boo en 1990, est diffusé par des ONG comme le WWF et connaît un succès croissant à la suite de la Convention de Rio (1992), débouchant sur une éthique environnementale. Les *bird-watchers* (observateurs d'oiseaux) ou *birders* ont ainsi pour adage : «*take only photographs, don't let any footmarks*».

Selon les prévisions de l'OMT pour 2000-2020, après le tourisme d'aventure (*Adventure*), le *Nature-based tourism* se placerait au quatrième rang des voyages récréatifs avant le tourisme culturel. L'écotourisme a pour destination privilégiée les pays du Sud, du fait de la richesse de leur biodiversité. Le Costa Rica et le Kenya sont les deux pays où cette forme de tourisme est la plus développée.

À la mise en tourisme des aires protégées et à l'observation des espèces sauvages, est souvent associée une autre forme de tourisme, conciliant environnement et développement, le «tourisme communautaire». De plus en plus de voyageurs «intègrent» dans leur catalogue des communautés autochtones» et offrent aux touristes la possibilité de s'immerger dans le milieu et de découvrir la diversité naturelle mais également culturelle des régions visitées, le plus souvent situées en zone intertropicale (BLANGY 1999, ZERNER 2000, HULME *et al.* 2001, DANIELS *et al.* 2002).

### **L'écotourisme, une alternative durable pour les littoraux ?**

Pour juger de la durabilité de l'écotourisme, trois critères combinés sont généralement retenus : il doit être respectueux de l'environnement, avoir des retombées économiques à la hauteur de celles des autres usages extractivistes et enfin contribuer au bien-être des communautés locales et à la reproduction de leur système (BOO 1990, MILLER *et al.* 1996, HALL *et al.* 1998).

Les littoraux comptent parmi les principales destinations touristiques. De nombreux auteurs soulignent leur complexité et vulnérabilité (GODARD 2004, PENNANGUER 2005) et s'interrogent sur l'effectivité d'un tourisme littoral durable (CAZES-DUVAT *et al.* 2003). De fait, les pratiques écotouristiques ne peuvent être respectueuses du milieu qu'au prix d'une limitation de l'accès aux sites et d'un contrôle des flux. C'est ainsi que

des mesures de réglementation sont mises en place, tels que le zonage (affectation d'un usage à un espace), la canalisation des flux sur des parcours, la limitation de la fréquentation par des quotas, l'interdiction de certaines pratiques (chasse sous-marine, camping sauvage, feux et cigarettes..), la sensibilisation et l'éducation du public, l'édition de chartes de bonne conduite, etc. Ces mesures ne suffisent pourtant pas à éviter les nuisances. De fait, la concentration excessive sur certains lieux et itinéraires conduisent à accroître la perturbation de la vie sauvage, le piétinement des sites, la pollution. Les sentiers sous-marins, comme celui mis en place à Port-Cros, en dépit des mesures de surveillance, n'échappent pas à ces perturbations (MUSARD 2003) : la faune marine n'est plus vraiment sauvage ; les herbiers sont piétinés ; les déchets divers dus à sur-fréquentation estivale jonchent la plage, etc. Par ailleurs, les limitations fondées sur le coût d'accès montrent à l'évidence que l'écotourisme n'est pas une alternative au tourisme de masse mais une formule réservée à une élite.

Des analyses plus poussées méritent d'être conduites pour évaluer les effets à diverses échelles spatiales et temporelles du tourisme de nature. D'ores et déjà, nombreux travaux dénoncent les risques d'une nature et d'un tourisme à deux vitesses (CORMIER-SALEM 2003). Ainsi, la mise en place de sanctuaires, bulles naturelles (sur)valorisant des espaces et espèces emblématiques au bénéfice de quelques consommateurs privilégiés, entourés d'espaces ordinaires, banalisés, livrés à la bétonisation ou aux pressions multiples, bien souvent ne répond ni aux exigences de la dynamique écologique, ni au désir légitime des populations locales d'avoir accès à la manne touristique. La plupart des aménagements écotouristiques concourent à une artificialisation (ou domestication) de la nature et à une marginalisation des populations riveraines (CORMIER-SALEM & ROUSSEL 2000a ; CORMIER-SALEM *et al.* 2002b, 2005). Qu'en est-il des littoraux ouest-africains ?

### **L'écotourisme, une option prometteuse pour les littoraux ouest-africains**

#### *Potentialités multiples des littoraux ouest-africains*

Dans la sous-région ouest-africaine, les potentialités de valorisation touristique de la biodiversité littorale sont fort variées : certaines sont déjà identifiées et exploitées, d'autres encore au stade de l'inventaire et de projet, en liaison ou non avec les plans de conservation d'espèces et d'écosystèmes. Dans le Parc National du Banc d'Arguin en Mauritanie,

les touristes sont invités à découvrir le mode de vie des populations imraguen, à faire des sorties en mer à bord de lanches à voile pour observer les oiseaux et dauphins et à dormir dans des tentes bédouines. Dans le PN de Joao Vieira en Guinée Bissau, les communautés bijagos accueillent les touristes dans les campements villageois et leur font découvrir les habitats et les espèces emblématiques de l'archipel, telles que les tortues marines et les lamantins. Au Sénégal, à Popenguine, une association de femmes gère l'espace naturel communautaire de Kër Cupaam et de la Réserve de Popenguine (BOULUD 1999). Le projet de Palmarin de protection des tortues marines s'appuie également sur le développement de campements villageois touristiques (SABINOT 2003). Un autre vaste projet «*Naru Hëlëk*» («la part de demain» en wolof), conduit par Océanium (ONG qui est par ailleurs un des premiers centres de plongée sous-marine basé à Dakar) en association avec le WWF et soutenu par le Fonds français pour l'Environnement mondial (FFEM), vise à interdire certaines pratiques de pêche et à promouvoir l'usage durable des ressources halieutiques et le tourisme de nature, depuis les îles de la Madeleine jusqu'au delta du Saloum.

Les opérateurs tablent sur les valeurs bio-écologiques et paysagères des sites mais également esthétiques, culturelles et ludiques de la biodiversité marine pour attirer les visiteurs. A cet égard, la mangrove offre de multiples potentialités touristiques, de l'excursion en pirogue, la balade à pied le long des sentiers écologiques balisés de belvédères pour observer les oiseaux d'eau, la pêche récréative dans les bolons et en mer, la visite des amas coquilliers, décrétés dans le Saloum «patrimoine des ancêtres», à la dégustation des huîtres, des pagnes et des crabes de mangrove (CORMIER-SALEM 1999 et 2000). Les oiseaux limicoles, nombreux à marée basse pour se nourrir de la microfaune des vasières, constituent la principale attraction du tourisme de vision. On peut citer également la faune aquatique comme les tortues, lamantins, dauphins et crocodiles à voir dans la nature ou des fermes d'élevage. Celles de crocodile (*Crocodylus niloticus*) se développent, de la Guinée à Madagascar, pour le plaisir des yeux mais également l'approvisionnement en cuirs et peaux, etc. Les requins, plus imprévisibles, sont avec les voiliers et espadons, la cible privilégiée de la pêche sportive.

#### *Au Sénégal, une expérience ancienne, de fortes capacités d'accueil*

Dans la plupart des pays du Sud, la faible capacité d'accueil (infrastructure hôtelière) et la formation limitée du personnel constituent les principaux goulets d'étranglement. Sur ce point le Sénégal bénéficie

d'une longue expérience, avec une offre d'hébergements diversifiés. Rappelons qu'au Sénégal, le tourisme est de nos jours la principale source de devise. Longtemps il s'est agi d'un tourisme de masse balnéaire, basé sur la formule des "4 S" – (*sand, sea, sun, sex*, en français, sable, mer, soleil, sexe) et centré sur les plages de sable fin de la Petite Côte (SÈNE-DIOUF 2006). Le littoral sénégalais de la presqu'île du Cap-Vert jusqu'à Joal-Fadiouth est urbanisé, voire bétonné, presque sans discontinuité. Aux premiers clubs des années 1970 (Aldiana, Club Méditerranée), se sont accolés de vastes complexes balnéaires multi-loisirs autour de la station de Saly-Portudal, sans compter les multiples campements villageois et cabanons, résidences secondaires des Dakarais. L'emprise foncière est telle, que les autres activités ont du mal à se déployer : à Joal, le secteur de la transformation du poisson a été «déguerpi» et ré-installé sur un immense tanne, distant de plus de 5 km. du débarcadère.

Cette avancée continue du «front touristique» vers le Saloum est pour certains acteurs une véritable manne économique (fig. 1). Sur le modèle du tourisme rural intégré initié en Basse-Casamance dès la fin des années 1970 et compte tenu de la désaffection vis-à-vis de cette région marquée par l'instabilité politique à partir des années 1990, les campements villageois se multiplient. On assiste ainsi à une véritable explosion de l'offre touristique pour découvrir le delta du Saloum : de 108 lits pour 3 établissements en 1975, on est passé en 2002 à 1178 lits pour 26 établissements selon les statistiques du Ministère du tourisme et, selon les enquêtes de Sarr (SARR *et al.* 2005), à 53 établissements, répartis entre 21 localités (dont 43 organisent des activités de pêche récréative et/ou des excursions en mer). À Ndangane Sambou, sur la rive nord, les deux anciens hôtels (le Pélican et le Cordon bleu) se sont agrandis et modernisés (piscine), alors que les campements et relais de chasse ou de pêche éclosent comme des champignons : au nombre de 9 en 2000, dont seulement trois enregistrés comme appartenant à des Sénégalais, ils sont plus d'une quinzaine à peine deux ans plus tard (enquêtes Cormier-Salem, 2000-02).

### *Un tourisme respectueux de l'environnement ?*

Compte tenu de la dynamique complexe des zones côtières et du caractère récent et multiforme de l'explosion touristique, il est difficile d'évaluer les impacts du tourisme de nature sur l'environnement. Soulignons par ailleurs qu'il n'existe toujours pas de travaux de synthèse fiables pour statuer sur la pertinence écologique des instruments de réglementation et

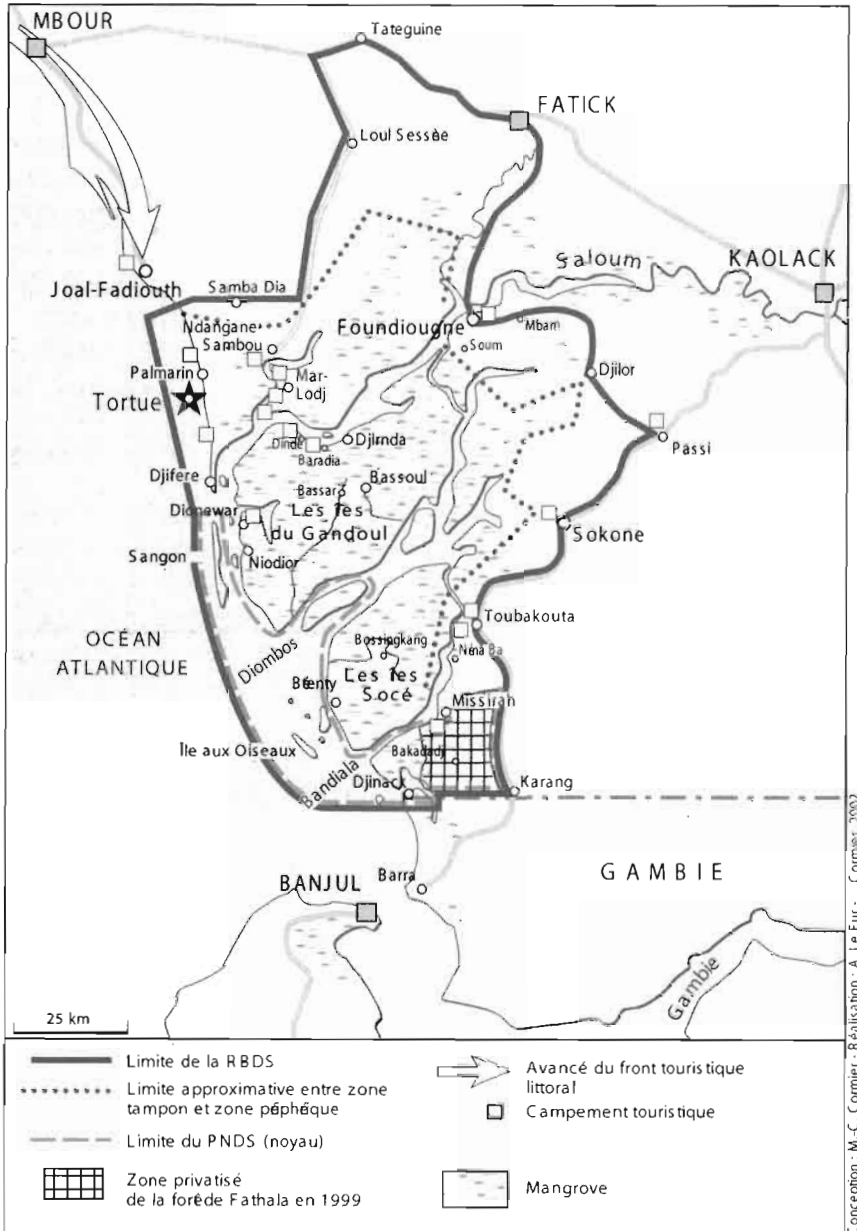


Fig. 1. — Carte de la région de l'estuaire du Saloum (Sénégal)

notamment le bien-fondé des aires protégées, alors que la RBDS, de même que plusieurs autres AMP de la sous-région, a été créée il y a près de trente ans. Les données, partielles, voire partiales, donnent lieu à des conclusions contradictoires : quand certains soulignent le rôle positif de la RBDS sur la régénération de la mangrove dans la partie sud du delta, d'autres, s'ils n'infirmant pas le meilleur état des palétuviers dans cette zone, minimisent le rôle des politiques publiques et mettent davantage en avant la spécificité des conditions locales, à la fois bioclimatiques et socio-culturelles. Le dernier congrès mondial sur les parcs, organisé par l'UICN à Durban en septembre 2003, a posé les jalons d'une nouvelle conception de la conservation de la nature, «au-delà des aires protégées» mais les indicateurs d'interaction entre conservation de la biodiversité et développement durable font encore largement défaut.

### *Une nouvelle ressource économique ?*

Les retombées économiques de la diversification touristique, incontestables sur le plan national, sont moins évidentes sur le plan local. Certes, les structures touristiques génèrent des emplois, directement et indirectement. Pourtant, si le personnel subalterne (bonnes, cuisiniers, piroguiers, etc.) est recruté sur place, la majorité des cadres sont originaires de Dakar, voire de l'étranger ; la plupart des produits manufacturés et alimentaires viennent également de la Capitale, exception faite de quelques produits frais, tels le poisson ou des légumes, qui font l'objet de contrat négocié en début de saison touristique entre hôteliers et associations de producteurs (GIE, coopératives etc.).

En revanche, d'autres types de dépenses potentielles effectuées par les touristes ont des retombées locales, qu'ils s'agissent de la location de pirogue pour la pêche récréative ou des balades dans la mangrove, de la location d'engins de pêche, d'achat de soi-disant objets d'art, de la restauration hors des hôtels. Il semble bien que les sorties en pirogue constituent une des activités les plus lucratives, justifiant que de nombreux pêcheurs délaissent la pêche pour devenir piroguiers ou guides durant la saison touristique (qui correspond à la saison de pêche). Cette «conversion» tend à s'institutionnaliser. Ainsi, à Dionewar, un hôtel a mis en place le statut de «piroguier agréé» et a passé un contrat avec 8 anciens pêcheurs. Cet agrément stipule que les piroguiers sont employés par l'hôtel pour toute la durée de la saison touristique et sont rémunérés selon un tarif fixé en début de saison, à la journée ou la demi-journée. L'hôtel se garantit l'accès aux moyens de production (la pirogue et les engins de

pêche) et aux services des piroguiers et prend en charge les frais de carburant et l'assurance de la pirogue. Une dizaine d'autres piroguiers de Dionewar mais aussi Niodior, Falia, etc., abandonnent la pêche artisanale pour les activités récréatives. En pleine période touristique, selon Sarr (comm. perso.), les sorties peuvent occuper de 100 à 120 pêcheurs servant de guides aux touristes.

Le total du parc piroguier du Saloum en 2002 est estimé à 1708 pirogues. Le tourisme de nature apparaît ainsi bien comme une alternative à la pêche artisanale, mais pour un nombre réduit d'acteurs locaux. De fait, alors qu'une sortie de pêche artisanale occupe de 5 à 8 hommes, une sortie récréative en occupe seulement 1 ou 2 dans le meilleur des cas. Outre l'inégal accès à cette manne, il faut souligner les ré-organisations des rapports de production (entre propriétaires, capitaine et équipage de l'unité de pêche pour l'accès aux ressources et la distribution des parts) et les recompositions sociales et économiques, qui s'ensuivent.

#### *De l'acceptabilité sociale de ces dynamiques innovantes*

Une des questions majeures est celle des perturbations engendrées par ces nouvelles activités sur la dynamique spatiale et sociale. L'avancée continue du front d'urbanisation de l'agglomération de Dakar-Pikine et le développement des activités récréatives se traduisent par une compétition accrue pour l'usage et l'accès du bord de mer. La perte de contrôle sur certains espaces par les usagers traditionnels (pêcheurs, transformateurs, maraîchers, etc.) est manifeste. S'ils ne sont pas expropriés ou déguerpis de leurs territoires du fait des aménagements publics (nouvel aéroport, débarcadère, marché, etc.) ou privés (résidences secondaires, complexes hôteliers), certains acteurs, tels les jeunes ou les femmes, se voient marginalisés du fait de la spéculation foncière et de leur difficile accès à ces nouvelles ressources (LE ROUX 2005).

Il faut souligner à quel point les acteurs «locaux» constituent un monde composite et hétérogène par leurs usages, leurs origines, leurs statuts, etc. (CORMIER-SALEM *et al.* 2005). Les groupes sociaux concernés (pêcheurs, transformateurs, cultivateurs, éleveurs, etc. ; usagers sédentaires et migrants, nationaux et étrangers, aînés et cadet, hommes et femmes, etc.) ont des trajectoires, logiques et stratégies différenciées, voire divergentes. Les innovations, tel l'écotourisme, constituent des leviers de changement, des moyens de requalifier des territoires en crise et de valoriser des espaces abandonnés. Mais tous les acteurs ne sont pas

à même de saisir ces opportunités et il s'ensuit des jeux de pouvoir entre acteurs, avec une accentuation des tensions, une exacerbation des compétitions pour l'accès aux ressources et espaces. Dans la RBDS, les communautés villageoises se voient ainsi interdire l'exploitation des ressources de la mangrove, quand des permis de chasse et de pêche sont délivrés aux touristes.

Par ailleurs, convertir les pêcheurs en écouguides<sup>3</sup>, les ramasseuses de pagnes et arches en éco-amazones souffre de contradictions internes car, dès lors, les zones côtières risquent de perdre leurs valeurs touristiques, les patrimoines littoraux, tant écologiques que culturels, disparaître. La qualité des paysages tient au maintien certes des services écologiques, mais également des techniques, pratiques et systèmes sociaux qui les sous-tendent (CORMIER-SALEM 2000 et 2003).

Enfin, la sélection d'éléments remarquables et médiatiques conduit à une mise en scène de la nature, dans laquelle les acteurs locaux ont du mal à se retrouver, d'autant que cette artificialisation s'accompagne souvent d'une folklorisation de leurs pratiques et savoirs. Les liens sont étroits entre patrimoines naturels et culturels, écotourisme et ethnotourisme, comme en témoignent par exemple les écomusées, maisons de l'environnement et autres manifestations et expositions de collections dans les aires protégées. Le regain d'intérêt pour les sites sacrés en est une autre illustration. En Guinée-Bissau, le choix des îles Poilão comme parc national marin a été déterminé par leur valeur bio-écologique d'aires de ponte des tortues vertes, mais également culturelle de «site sacré traditionnel dans la culture bijago». Un vaste champ de recherche scientifique reste à explorer sur les liens entre sacralisation et protection de la biodiversité et sur la mise en patrimoine des savoirs et traditions (CORMIER-SALEM *et al.* 2002a, 2002b).

Au total, quand d'une part, les retombées économiques de l'écotourisme semblent relativement faibles, ou limitées à un petit nombre, d'autre part nos premières enquêtes conduites dans le Delta du Saloum mettent en évidence les risques de compétition, marginalisation et acculturation des communautés locales, sans compter la dégradation des paysages. Ce constat ne doit pas faire oublier la diversité des contextes locaux, régionaux et nationaux. Quand certains territoires sont en crise du fait de l'exode des jeunes, de la désaffection vis-à-vis des systèmes anciens d'exploitation, de l'abandon de certains espaces, sans parler de l'instabilité politique, d'autres subissent les effets de la pression démographique et foncière, de l'arrivée de nouveaux acteurs, de la diversification des usages. La mise sous cloche des aires côtières ne répond ni aux exigences

de l'écologie, ni à la satisfaction des besoins fondamentaux des communautés locales et, pour peu que ces besoins soient satisfaits, à leur légitime aspiration à la «modernité», à savoir prioritairement l'eau courante et l'électricité, l'accès aux soins de santé et à l'éducation.

Il s'agit ainsi de repenser le développement local sur d'autres bases, de requalifier les territoires ruraux pour les rendre attractifs tout en préservant le cadre de vie et l'environnement. L'écotourisme compte parmi ces démarches innovantes, à condition d'en définir les modes et cadres de coordination et d'articulation entre acteurs, du local au global, et à condition de mettre en place des mesures d'accompagnement, de pilotage par les institutions publiques nationales, voire transnationales. Les pays de la sous-région se sont déjà dotés d'un tel cadre avec la CSRP et le PRCM.

Une autre démarche, qui connaît un succès croissant dans les pays du Sud, est la qualification de productions localisées, ou labellisation de produits dont la spécificité est une alchimie subtile entre une ressource, un lieu et un savoir-faire, les fameux «terroirs» (BÉRARD *et al.* 2004, CHOUVIN *et al.* 2004). Les indications géographiques (connues en France sous le label AOC «Appellation d'Origine Contrôlée» et en Europe AOP «Appellation d'Origine Protégée») sont tout à la fois une forme de promotion commerciale, de protection juridique et de conservation de la diversité biologique et culturelle. Les exemples de telles démarches innovantes se multiplient dans la sous-région, concernant tant les produits de la terre que de la mer. Citons en particulier l'exemple de l'écocertification de la pêcherie de mullet en Mauritanie dans le cadre du PNBA, qui vise à limiter les captures, à réduire les pressions sur la ressource en valorisant tous les sous-produits issus du mullet et en conservant le savoir-faire des femmes imraguen (BERNARDON *et al.* 2004). Citons encore la qualification du *kecax* (sardinelle braisée) des femmes de Joal avec l'appui de l'ONG ENDA-GRAF ((NDOYE *et al.* 2002). A cet égard, il faut souligner le rôle des ONG dans ces démarches et leur succès d'autant plus grand que ces groupes sociaux sont étroitement associés au processus, voire même les initiateurs.

L'écotourisme comme la qualification des produits, pour répondre aux objectifs du développement durable, nécessite de conduire des études sur la préservation et la valorisation des savoirs et savoir-faire (appareillage juridique), les retombées économiques (étude des filières), l'implication des acteurs (justice sociale) et l'efficacité écologique (maintien de la biodiversité) de ces outils.

**Conclusion :**  
**Éléments de réflexion et proposition d'actions pour une gestion  
 intégrée et concertée**

D'après les premiers résultats de nos travaux — recherches bibliographiques et enquêtes sur le terrain en Afrique de l'Ouest, mais également à Madagascar, en Guyane, il apparaît que la plupart des projets écotouristiques, non seulement n'apportent pas les bénéfices escomptés, mais en outre, concourent à exacerber les problèmes environnementaux et sociaux locaux (CORMIER-SALEM *et al.* 2005). De fait, ces projets ne peuvent être réellement respectueux de l'environnement qu'en étant limités à une clientèle choisie. Marchés marginaux, ces projets n'ont pas de retombées économiques à la hauteur de celles du tourisme de masse, ou d'autres activités extractivistes. Par ailleurs, leur acceptabilité sociale est sujette à débat : dans la RBDS, manifestement cette opportunité a été saisie par les jeunes générations alors que leurs aînés veillaient à maintenir l'identité des Niominka, au prix d'un rejet de la modernité et d'une fermeture des îles aux étrangers. N'est-il pas symptomatique que le nouveau jeune chef de village de Dionewar ait concédé une parcelle pour la construction d'un campement touristique ? L'écotourisme apparaît ainsi comme un révélateur des tensions locales, voire même un stimulateur.

Quelles leçons tirer de ces premiers résultats ?

Tout d'abord, l'écotourisme en soi n'est pas bon ou mauvais. Déjà MONTAIGNE dans ses *Essais* (livre III, chapitre 9) écrivait qu'«aucun lieu n'est touristique en soi». Que le tourisme soit durable ou pas, forcément (inéluçtablement), s'il fournit des emplois, procure des devises, il a des impacts : défiguration des paysages, pompage de l'eau au détriment des populations locales, déplacement de ces populations, pollution, etc. Comme toute innovation (ou nouvelle forme de valorisation), il induit des changements, qui peuvent être négatifs ou positifs ; il insuffle une nouvelle dynamique spatiale (ré-agencement des espaces, requalification des territoires, ré-affectation des usages et des droits d'accès..) et sociale (recomposition sociale, jeux d'acteurs..). Il est tout à la fois opportunité et contrainte. Ce sont les acteurs par leurs stratégies, leurs comportements, qui donnent du sens à l'écotourisme.

En second lieu, l'éthique du tourisme a un coût et à cet égard le touriste joue un rôle central : est-il prêt à payer davantage ? Il convient ainsi de mener des études auprès de tous les acteurs de ce secteur, les consommateurs avec leurs attentes, leurs profils, mais aussi les opérateurs, intermédiaires et promoteurs et de prendre la mesure de l'évolution de ce secteur.

Enfin, les approches comparatives des dynamiques locales montrent la diversité des situations, traduction des jeux complexes d'acteurs et des orientations privilégiées des politiques publiques (CAZES-DUVAT *et al.* 2003, CORMIER-SALEM *et al.* 2005). De fait, il appartient aux décideurs d'initier le dialogue pour définir en commun un cadre d'action et de gestion. Cela pose la question de la gouvernance locale et de la coordination des actions (depuis l'élaboration jusqu'à l'aménagement), qui passe par un processus de concertation de tous les acteurs, du local au global, pour élaborer un projet collectif de territoire, démarche qualifiée de «système de concertation territorial» par PENNANGUER (2005).

Au total, par ses dimensions éthiques (sur l'environnement, les savoirs et les traditions des populations locales), l'écotourisme apparaît comme une option de développement durable, pour peu que les objectifs soient clairement définis, que la démarche soit concertée et pilotée, que la pérennité des instruments de régulation et de valorisation soit assurée. Cette démarche offre des champs d'application multiples, susceptibles de constituer des arènes de négociation entre tous les acteurs. Enfin, sur le plan scientifique, elle ouvre un vaste domaine de réflexion entre sciences de la nature et de la société.

#### RÉFÉRENCES

- BARON-YELLES, N. 1997. Espaces protégés et tourisme de nature sur le littoral atlantique français :stratégies et enjeux. — Doctorat de géographie, Université Paris-1, 380 pp.
- BÉRARD, L. & MARCHENAY, P. 2004. Les produits de terroir entre cultures et règlements. — CNRS Editions, Paris, 229 pp.
- BERNARDON, M. & VALL, O.M. 2004. Le mullet en Mauritanie : biologie, écologie, pêche et aménagement. — Nouackchott, FIBA-PRCM-UICN, 54 p.
- BLANGY, S. 1993. Du tourisme de nature à l'écotourisme. *Tourisme et environnement*. — Paris, Cahiers d'Espace, février 1993 : 5-8.
- BLANGY, S. 1999. Tourisme autochtone et communautaire. — *Courrier de l'UNESCO* (Paris), juillet-août 1999 : 32-33.
- BOLTON, M. (ed.) 1997. Conservation and the Use of Wildlife Resources. — London, Chapman & Hall, Conservation Biology Serie (8), 278 pp.
- BOO, E. 1990. Ecotourism : the Potential and Pitfalls. — Washington D., World Wildlife Fund.
- BOULUD, G. 1999. Les femmes des singes. La femme africaine en milieu rural : une actrice privilégiée du développement durable ? L'exemple de l'espace naturel communautaire de Kër Cupaam et de la Réserve Naturelle de Popenguine. — Maîtrise d'Aménagement, Université de Lyon III, 130 pp.

- BRECHIN, S., WILSHUSEN, P., FORTWANGLER, C. & WEST, P. (eds.) 2003. *Contested Nature. Promoting International Biodiversity with Social Justice in the Twenty-first century.* — State University of New-York, New-York, 321 pp.
- BUCKLEY, R. 1994. A Framework for Ecotourism. — *Annals of Tourism Research*, **21** (3) : 661-669.
- CAZES, G. 1992. *Tourisme et Tiers-Monde. Un bilan controversé.* — Paris, L'harmattan, 207 pp.
- CAZES, G. 1999. De la notion du "tourisme durable". — *In* : Aménagement et géographie, Actes du Géoforum 1999, n° 23, Pau, Géographes Associés, AFDG : 73-77.
- CAZES, G. & Courade, G. 2004. Les masques du tourisme. — *Tiers-Monde*, **178**, avril-juin 2004.
- CAZES-DUVAT, V., MAGNAN, A. & COSAERT, P. 2003. Développement touristique et préservation des patrimoines dans trois archipels de l'océan indien : Maldives, Seychelles et Mascareignes. — *In* : BART, F. (ed.). Patrimoines et développement dans les pays tropicaux. — *Espaces tropicaux* (Bordeaux), **18** : 629-640.
- CHOUVIN, E., LOUAFI, S. & ROUSSEL, B. 2004. Prendre en compte les savoirs et savoir-faire locaux sur la nature. Les expériences françaises. — *Les Documents de Travail de l'IDDRI* (Paris) **1** : 28 pp.
- CORMIER-SALEM, M.C. (ed.) 1999. Rivières du Sud. Sociétés et mangroves ouest-africaines. — IRD, Paris, vol. **1**, 416 pp. et vol. **2**, 288 pp.
- CORMIER-SALEM, M.C. 2000. Des mangroves et des hommes. — *La Recherche* (Paris), n° spécial **333** (juillet-août 2000) : 34-38.
- CORMIER-SALEM, M.C. 2002. Le littoral, de ressource à projet de société. Evolution des approches en géographie humaine. — *Océanis*, **28** (1-2) : 39-56.
- CORMIER-SALEM, M.C. 2003. Le littoral : un patrimoine controversé . — *In* : GASCUEL, D. & FONTENELLE, G. (ed.), Activités halieutiques, aménagement et gestion en zone côtière. Rennes, ENSAR-IFREMER, Coll. Actes de Colloques **35** : 25-47.
- CORMIER-SALEM, M.C. & ROUSSEL, B. 2000. — Patrimoines naturels : la surenchère. — *La Recherche* (Paris), n° spécial **333** (juillet-août 2000) : 106-110.
- CORMIER-SALEM, M.C. & ROUSSEL, B. 2002a. Patrimoines et savoirs naturalistes locaux. — *In* : J.Y. MARTIN (ed.) Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations. IRD, Paris, pp. 125-142.
- CORMIER-SALEM, M.C., JUHÉ-BEAULATON, D., BOUTRAIS, J. & ROUSSEL, B. (eds.) 2002b. Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux. — IRD, Paris, Coll. Colloques et séminaires, 468 pp.
- CORMIER-SALEM, M.C., JUHÉ-BEAULATON, D., BOUTRAIS, J. & ROUSSEL, B. (eds.) 2005. Patrimoines naturels au Sud. Territoires, identités et stratégies locales. — Paris, IRD-MALD-MNHN, Coll. Colloques et séminaires.

- DANIELS, R. & BASSETT, T. 2002. The spaces of conservation and development around Lake Nakuru National Park, Kenya. — *The Professional Geographer*, **54** (4) : 481-490.
- DEPREST, F. 1997. Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire. — Belin, Paris, Coll. Mappemonde, 208 pp.
- FENNEL, D. 1999. Ecotourism. An introduction. — London, 315 pp.
- GAY, J.C. 2000. La mise en tourisme des îles intertropicales. — Belin-Reclus, Paris-Montpellier, *Mappemonde*, **2** : 17-22.
- GODARD, O. 2004. Autour des conflits à dimension environnementale. Evaluation économique et coordination dans un monde complexe. — *Cahiers d'Economie politique*, **47** : 127-153.
- HALL, C. & LEW, A. (ed.) 1998. Sustainable Tourism : a Geographical Perspective. — Addison-Wesley Longman, Harlow and New York, 236 pp.
- HULME, D. & MURPHREE, M.W. (ed.) 2001. African wildlife and livelihoods. The promise and performance of community conservation. — Portsmouth, Oxford, Heinemann, James Currey.
- JOLIVET, M.J. & LENA, P. 2000. Des territoires aux identités. — *Autrepart*, **14** : 5-16.
- KHERDJEMIL, B. (ed.) 1998. Mondialisation et dynamiques des territoires. — L'Harmattan, Paris.
- LE ROUX, S. 2005. Pêche et territoires au Sénégal. — Thèse de doctorat de géographie, Université de Nantes, 318 pp.
- MILLER, J.A. & MALEK-ZADEH, E. 1996. The ecotourism equation : Measuring the impacts. — *Yale School of Forestry and Environmental Studies*, Bulletin series, **99**, Yale University Press, New Haven, CT.
- MONTAIGNE, M. [1588] 1979. Essais. Livre III. Chapitre 9 De la vanité. — Granier-Flammarion, Paris.
- MUSARD, O. 2003. Les pratiques subaquatiques au sein des aires marines protégées de Méditerranée française : entre paysages sous-marins, représentations et impacts. Contribution au développement d'une géographie relative aux territoires sous-marins. — Thèse de doctorat de géographie, Université Aix-Marseille, 434 pp.
- NDOYE, F., MOITY-MAÏZI, P. & BROUTIN, C. (dir.) 2002. De la pirogue au plat. Le poisson fumé sur la Petite Côte sénégalaise. — Dakar/Montpellier, ENDA-GRAF, CNEARC, GRET, CIRAD, Programme ALISA, 89 pp.
- POULAIN, J.P. 1997. Goût du terroir et tourisme vert à l'heure de l'Europe. — *Ethnologie française*, **27** (1) : 18-26.
- PENNANGUER, S., 2005. Incertitude et concertation dans la gestion de la zone côtière. — Doctorat d'Etat, Rennes, ENSAR, 368 pp.
- RIEUCAU, J. 2001. Biodiversité et écotourisme dans les pays du centre du golfe de Guinée. Prétourisme dans une unité géopolitique instable. — *Cahiers d'Outre-Mer*, **54** (216) : 417-452.

- RODARY, E. 2001. Les espaces naturels : l'aménagement par la participation ? Mise en réseau et territorialisation des politiques de conservation de la faune en Zambie et au Zimbabwe. — Université d'Orléans, Thèse de géographie.
- SABINOT, C. Tortues marines du littoral palmarinois. Entre attentes internationales et cultures locales. — Mémoire de DEA, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 107 pp.
- SARR, O. & BONCOEUR, J. 2005. Modelling interactions between farming and fishing activities : the case of the Saloum Delta, Senegal. — EAFE 17th Annual Conference (Thessaloniki, 21-23 March 2005).
- SÈNE DIOUF, B. 2006. Tourisme et aménagement : l'exemple de la côte sénégalaise. — In : SYMOENS, J.-J. (ed.), Coastal Ecosystems of West Africa. Biological diversity - Resources - Conservation. Fondation pour Favoriser les Recherches scientifiques en Afrique, Bruxelles, pp. 231-247.
- SOURNIA, G. 1998. Les aires protégées d'Afrique francophone. — Ed. Jean-Pierre de Monza, ACCT, Paris, 273 pp.
- VIOLET, P. 2004. «Les approches du tourisme durable dans la géographie française». — In : MIOSECC, A., ARNOULD, P. & VEYRET, Y. (eds.). Vers une géographie du développement durable. — Paris, UGI-CNFG, *Historiens et Géographes*, 387 : 195-204.
- YOUNG, E. 2003. Balancing Conservation with development in marine-dependent communities : Is ecotourism an empty promise ? — In : ZIMMERER, K.S. & BASSETT, T.J. (eds.). Political ecology. An integrative approach to geography and environment-development studies. The Guilford Press, New York, pp. 29-49
- ZERNER, C. 2000. People, plants, and justice. — The politics of nature conservation. — Columbia University Press, 416 pp.

# COASTAL ECOSYSTEMS OF WEST AFRICA

## LES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

OFFPRINT - EXTRAIT

Edited by

Édité par

**Jean-Jacques Symoens**



**Foundation for the Promotion of Scientific Research in Africa**

**Stichting tot Bevordering van het  
Wetenschappelijk Onderzoek in Afrika**

**Fondation pour Favoriser les  
Recherches scientifiques en Afrique**

**Brussels**

**SBWOA**

**2006**

**FFRSA**

Cormier Salem Marie-Christine (2006)

Entre exploitation et sanctuarisation des écosystèmes côtiers ouest-africains, l'écotourisme, une option durable ?

In : Symoens J.J. (ed.) Les écosystèmes côtiers de l'Afrique de l'Ouest

Bruxelles : FFRSA, 249-268